

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2025

---

PROTÉGER LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU NETTOYAGE EN  
GARANTISSANT DES HORAIRES DE JOUR - (N° 770)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par  
Mme Sylvie Bonnet

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« est interdit pour les »

les mots :

« ne peut être imposé aux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Plutôt que d'interdire totalement le travail de nuit, il faudrait plutôt rappeler que les salariés qui souhaitent travailler de jour doivent pouvoir le faire.